

**Charles-Édouard Aubert, *Observer la loi, obéir au roi ; les fondements doctrinaux de la pacification du royaume de l'édit de Nantes à la paix d'Alès (1598-1629)***  
Paris, Mare et Martin, 2024, 375 pages

Issu de la thèse récemment soutenue par son auteur, cet ouvrage est fondé sur une démarche originale pour plusieurs raisons ; la période étudiée est courte, 1598-1629, l'auteur se penche sur les doctrines des protagonistes, sans s'intéresser aux faits de guerre, et enfin il fonde sa démonstration sur de nombreuses sources jusqu'ici peu utilisées. On comprendra que le but n'est pas de polémiquer, mais d'analyser pour comprendre en prenant de la hauteur. Disons-le d'entrée de jeu, c'est une réussite. Un travail novateur, bien construit, qui propose une approche renouvelée des temps qu'il appelle la fin des guerres de religion (1598-1610) et les nouvelles guerres de religion (1610-1629), examinés sous l'angle des doctrines, de leur évolution autant que de leurs contradictions. On est dans le champ croisé de l'histoire des idées et de l'histoire des institutions au moment où la royauté française entend consolider son pouvoir. La pacification en est un moyen, la tolérance peut en être un outil, moyennant obéissance au souverain.

Les écrits de la première période sont surtout des commentaires de l'édit dus à des jurisconsultes et légistes du roi qui s'intéressent au processus de pacification. L'auteur souligne que ces différents travaux émanent de gens qui se connaissent, qui appartiennent au courant dit des Politiques. Ils font référence à leurs travaux respectifs. Les textes écrits pendant la seconde période sont plus divers, beaucoup émanent du camp réformé, soulignant les persécutions dont ils font ou feraient l'objet ainsi que les limites de la pacification, anticipant le recours à la guerre. La question centrale est de savoir l'effectivité de la loi du roi. L'édit vise une sorte de sécularisation de la société, ce qui devait permettre la coexistence des deux religions voulue par le roi par la pacification à laquelle tous doivent se soumettre, parce que c'est la volonté du roi, donc la légitime. Lorsque l'autorité s'effondre, c'est le retour de la guerre, ainsi après la mort du roi en 1610, malgré le loyalisme héroïque qui se dresse contre les monarchomaques. Partiellement vidé de son contenu avec la disparition des places militaires, l'édit de Nantes continue à s'appliquer jusqu'à sa révocation, mais avec une poussée toujours plus forte de ceux qui veulent la pacification par la destruction.

Le paradoxe positif de ce très beau travail, c'est que l'auteur se plie avec beaucoup de rigueur à toutes les exigences formelles de la thèse de droit, mais s'en sert pour construire une démonstration très originale sur le pouvoir, la nature de l'autorité royale et de ce qui la menace dans le contexte particulier de ces années charnières qui vont de la promulgation de l'édit à la paix d'Alès, avec une dégradation progressive et irrémédiable, dont les conséquences ont été dramatiques

pour la France. Un débat de fond est en quelque sorte relancé et il faut souhaiter que d'autres chercheurs poursuivent l'enquête.

**Danielle Anex-Cabanis**  
Université de Toulouse Capitole